

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Nouvelle-Aquitaine

à

GRETA-CFA Aquitaine
29 rue de la Croix Blanche
CS 11235
33074 Bordeaux Cedex

Service : régional de la formation et du développement

Dossier suivi par : Jean-Bernard DAVID

Tél : 05.55.12.92.71

Courriel : jean-bernard@educagri.fr

Objet : Formation spécifique en hygiène alimentaire

Date : Le 26 mars 2020

J'accuse réception de votre déclaration d'intention de dispenser en région Nouvelle-Aquitaine des formations spécifiques en hygiène alimentaire adaptées à l'activité des établissements de restauration commerciale conformément à l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 13 juin 2016.

Votre organisme est désormais enregistré en région Nouvelle-Aquitaine sous le n° **750155152020**.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilée à un agrément ou une habilitation de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L 6351-1 du Code du travail.

Vous trouverez ci-joint un modèle d'attestation à remettre aux stagiaires à l'issue de la formation.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et en particulier viser les objectifs décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition de mes services les pièces administratives indiquées dans l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 modifié et précisées dans la circulaire DGER/SDFE/2016-547 du 06 juillet 2016 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement un bilan des prestations de formation réalisées en région Nouvelle-Aquitaine.
- Utiliser l'appellation « formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale » pour toute communication relative à la formation, à **l'exclusion de toute version abrégée ou toute variante faisant apparaître la mention HACCP.**

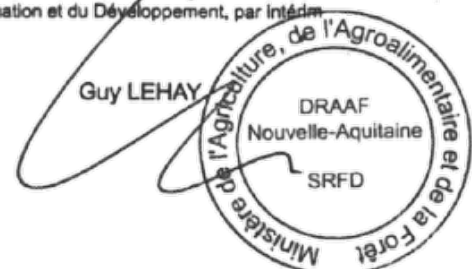
Vous garderez également à disposition de mes services les feuilles d'émargement des stagiaires de chaque formation mise en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine.

Les textes réglementaires et la liste des organismes de formation enregistrés en Nouvelle-Aquitaine sont consultables sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine

(<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>).

Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement, par intérim

Guy LEHAY



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>